

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	10

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 15 avril 2016

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 7 avril 2016

Membres présents : Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND, Messieurs Raphaël BUSCH, Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH, Sébastien ROTH, Gérard WAMBST.

Membres excusés : Messieurs Cédric BOCQUEL, Fabien EYERMANN, Didier NAGEL,
Messieurs Benoît ROTH a donné procuration à Monsieur Maire,
Samuel SCHWOOB a donné procuration à Monsieur Raphaël BUSCH.

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Affaire de personnel – Emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe non titulaire (accroissement saisonnier d'activité)
Adopté à l'unanimité

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Remerciements pour la participation active des membres du Conseil Municipal lors les journées de travail et le nettoyage de printemps,
- L'assureur GROUPAMA ne peut intervenir dans la prise en charge du sinistre de la croix du clocher de l'église de Neunhoffen, car météo France n'a pas relevé de phénomène de tempête le 20 février 2016,
- Le devis pour la réfection de la toiture du clocher de Neunhoffen est en cours,
- La commission permanente du Conseil Départemental a approuvé le transfert à l'euro symbolique sans versement de prix des parcelles situées à Dambach annexe Neudoerfel issues de l'ancienne RD53 au profit de la commune, il s'agit de la régularisation du statut de la rue du Neudoerfel qui était jusqu'à présent sur le domaine public départemental,
- Madame Josée JOND a participé à l'Assemblée Générale de Parc Régional des Vosges du Nord, et présente le compte rendu de cette soirée (élection du Président, et des différents membres du bureau, budget 2016),
- Monsieur Francis HOFFMANN rend compte de la réunion dans le cadre des samedis du Parc sur la gestion des forêts.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 11 mars 2016

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 11 mars 2016 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Fixation du taux d'imposition 2016 des trois taxes

Monsieur le Maire informe que la commission des finances s'est réunie le 7 avril 2016 et propose au Conseil Municipal de maintenir les taux 2015 pour l'exercice 2016 à savoir :

Taxes	2015	2016
Taxe d'habitation	11.59 %	11.59 %
Taxe foncière bâtie	11.94 %	11.94 %
Taxe foncière non bâtie	101.09 %	101.09 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide

- le maintien des taux 2015

- de fixer les taux d'imposition 2016 des trois taxes locales de la manière suivante :

Taxes	2016
Taxe d'habitation	11.59 %
Taxe foncière bâtie	11.94 %
Taxe foncière non bâtie	101.09 %

Le produit correspondant à ces taux s'élèvera à 226 476 €.

Objet : N°4) Tarifs 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des tarifs concernant l'aire naturelle de camping, la salle communale du Mille Club, la salle du Stand de Tir, les redevances de l'eau et de l'assainissement, l'emplacement des forains, le ravalement de façades, l'usage du photocopieur de la mairie par les associations locales et les frais de scolarité pour les élèves externes à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide

- de fixer les tarifs 2016 selon les modalités suivantes :

- Aire naturelle de camping, location extérieure du Mille club (terrain et toilettes), location du Mille Club, location de la salle du Stand de Tir, les emplacements forains, le ravalement de façades, l'usage du photocopieur de la mairie par les associations locales : les tarifs sont maintenus
- Les frais de scolarité pour les élèves externes à la commune : 470.00 €

- de fixer les tarifs 2016 des services de l'Eau et de l'Assainissement selon les modalités suivantes :

- Le prix de l'eau a été fixé à 1.05 € le m³
- Le prix de l'assainissement a été fixé à 1.75 € le m³
- Pollution domestique : 0.350 € le m³
- Modernisation des réseaux de collecte : 0.233 € le m³
- La location du compteur : 12.00 € par semestre

Objet : N°6) Subvention au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a décidé de soutenir des projets d'investissement à destination des communes les plus petites de la Région qui rencontrent des difficultés économiques et financières notamment liées à la baisse des dotations de l'Etat en mettant en place un plan régional de soutien. Cette aide ne sera accordée en une seule fois par maître d'ouvrage et pour un seul dossier pendant la durée de mise en œuvre du plan régional. Monsieur le Maire suggère de soumettre le projet d'aménagement du plateau multisports (city stade) qui sera installé sur l'emplacement actuel du terrain de tennis. Le montant de l'aide régionale s'élève à 20 % maximum du coût HT des travaux plafonné à 20 000 €. Le coût du projet présenté s'élève à 55 724.46 € TTC susceptible d'être subventionné à hauteur de 20 % soit une aide financière de 9 287.41 €, ainsi le coût restant à charge de la commune serait de 37 149.64 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité,

(POUR : Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND, Messieurs Raphaël BUSCH, Christophe GASSER, Joël HERZOG, Martial NEUSCH, Sébastien ROTH,

ABSTENTION : Messieurs Francis HOFFMANN, Gérard WAMBST)

retient

- le projet d'aménagement du plateau multisports au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants

approuve

- le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 46 437.05 €

Subvention Conseil Régional : 9 287.41 €

Charge communale : 37 149.64 €

Total TTC : 55 724.46 €

décide

- de solliciter la subvention au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants auprès de Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Objet : N°7) Affaire de personnel

Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe non titulaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pallier à l'accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de recruter une personne. Par conséquent, il suggère la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire pour la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

décide

- de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire pour une durée de 4 mois à compter du 30 mai 2016**
- que la personne sera affectée au service technique dont les attributions seront définies dans le contrat d'engagement**
 - que la durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}**
 - que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321**

Objet : N°8) Divers

* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de permis de construire et les demandes de déclarations préalables de travaux déposées depuis le 11 mars 2016,

* Monsieur Gérard WAMBST informe que les véhicules stationnés sur le trottoir route de Philippsbourg gênent les manœuvres des camions à l'entreprise LEDY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures cinquante-cinq minutes.

Dambach le 21 avril 2016
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH